

WE ARE YOUR DOL

NEW YORK STATE
Department of Labor

SALAIRE MINIMUM POUR LES TRAVAILLEURS RECEVANT DES POURBOIRES

01/01/2025 – 31/12/2025

Vous trouverez ci-dessous les taux horaires minimaux que les employeurs doivent payer aux employés recevant des pourboires, valables du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

SECTEUR DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

	Ville de New York	Long Island et comté de Westchester	Reste de l'État de New York
Employés de service	Salaire en espèces : 13,75 USD Crédit de pourboires : 2,75 USD	Salaire en espèces : 13,75 USD Crédit de pourboires : 2,75 USD	Salaire en espèces : 12,90 USD Crédit de pourboires : 2,60 USD
Travailleur des services de restauration	Salaire en espèces : 11,00 USD Crédit de pourboires : 5,50 USD	Salaire en espèces : 11,00 USD Crédit de pourboires : 5,50 USD	Salaire en espèces : 10,35 USD Crédit de pourboires : 5,15 USD

* Pour plus d'informations sur les normes en matière de salaire minimum dans ces secteurs et dans d'autres, consultez dol.ny.gov/minimum-wage-0

COMBINER LES SALAIRES EN ESPÈCES ET LES CRÉDITS DE POURBOIRES POUR SATISFAIRE LE SALAIRE MINIMUM

La législation de l'État de New York permet aux employeurs de tous les secteurs autres que les services de construction de satisfaire le salaire minimum en combinant un « salaire en espèces » payé par l'employeur et un crédit ou une indemnité pour les pourboires que l'employé reçoit des clients. Par exemple, le salaire minimum pour les travailleurs des services de restauration dans la ville de New York est de 16 USD par heure. Leurs employeurs peuvent satisfaire au salaire minimum en combinant un salaire en espèces d'au moins 10,65 USD et une indemnité de pourboire ne dépassant pas 5,35 USD par heure.

LIMITATION DES CRÉDITS DE POURBOIRES DANS LE SECTEUR DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

Les employeurs du secteur de l'hôtellerie et de la restauration ne peuvent pas considérer les crédits de pourboires pour :

- les jours où les travailleurs recevant des pourboires consacrent plus de deux heures, ou vingt pour cent de leur période de travail, à des tâches ne donnant pas lieu à un pourboire ;
- les semaines au cours desquelles les employés de service reçoivent des pourboires d'un montant horaire moyen inférieur à ce qui suit :

MOYENNE DES POURBOIRES PAR HEURE

	Ville de New York	Long Island et comté de Westchester	Reste de l'État de New York
Dans les hôtels de villégiature	9,25 USD	9,25 USD	8,70 USD
Dans les restaurants et hôtels ouverts toute l'année	3,55 USD	3,55 USD	3,30 USD

LIMITATION DES CRÉDITS DE POURBOIRES DANS D'AUTRES SECTEURS

Il n'y a pas de crédit de pourboires dans le secteur de la construction.

Le crédit de pourboires n'est pas disponible lorsque la moyenne hebdomadaire des pourboires est inférieure au montant minimum indiqué pour le lieu et la taille de l'entreprise.

Veillez noter : depuis le 31 décembre 2020, les indemnités de pourboires ne sont plus autorisées dans les secteurs divers (tous les autres secteurs à l'exception de l'hôtellerie et la restauration, l'agriculture et la construction). Les employeurs ne sont pas autorisés à garder ou à conserver une partie du pourboire reçu par un employé.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Pour les travailleurs recevant des pourboires, les employeurs doivent payer les heures supplémentaires travaillées à raison d'une fois et demie le taux du salaire minimum, moins le crédit de pourboires applicable.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Si vous avez besoin d'une aide supplémentaire ou si vous souhaitez déposer une plainte, veuillez appeler **1-888-4NYSDOL (1-888-469-7365)** ou consulter **labor.ny.gov/minimumwage**.